

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE QUALITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mode d'emploi : ce document est un outil qui vous permettra de poser des perspectives au regard d'un état des lieux.

Il reprend dans la première colonne intitulée « **objectifs** » les éléments de la charte qualité, dans la deuxième colonne intitulée « **développement** », il s'agit d'une explication plus détaillée des éléments de la charte. La colonne dénommée « **mise en relief** » sert à illustrer à travers des exemples d'actions concrètes non exhaustifs des points précis de la charte.

Les deux dernières colonnes sont à remplir : la partie « **état des lieux** » permet à chaque accueil de loisirs de formaliser les réalisations quotidiennes ou ponctuelles dans le cadre d'un des objectifs de la charte. Si aucune action n'est développée, laissez la case vide. La dernière colonne « **perspectives** » reprend en fonction des problématiques de la colonne « **état des lieux** » le souhait de développer une ou plusieurs actions sur cet axe. Cet outil doit vous servir de base de réflexion pour définir un projet (cf. fiche appel à projets), projet qui devra répondre à une problématique spécifique de votre territoire.

PLACE DE L'ENFANT					
Axe 1	Objectifs	Développement	Mise en relief	Etat des lieux dans l'établissement	Perspectives : objectifs et échéancier
1.1	L'accueil de loisirs met en œuvre une réflexion afin de proposer des activités, un accueil adapté à chaque « classe d'âges », et ce dans le respect du rythme de l'enfant.	L'accueil de loisirs organise des temps de préparation, d'échanges et d'aménagement pour l'accueil des enfants en prenant en compte leurs rythmes, notamment ceux des plus petits.	Penser les locaux pour favoriser l'accueil des enfants en délimitant des espaces : animation, vie quotidienne, temps calme, accueil parents/enfants, administration/ gestion technique avec possibilité de rangement et de stockage		
1.2	Les enfants sont associés à la mise en œuvre des projets de l'accueil de loisirs	L'accueil de loisirs associe au maximum les enfants à l'organisation, au choix des activités et favorise une réflexion autour de la vie du centre, de la vie quotidienne, tout en leur laissant de la place pour des débats et des échanges.	Associer les enfants à la construction des programmes d'activités (vote sur les activités comme découverte de l'exercice de la citoyenneté, etc.) Organiser le bilan des activités selon les classes d'âges : camps, organisation d'événements, etc.		

PLACE DES PARENTS

Axe 2	Objectifs	Développement	Mise en relief	Etat des lieux dans l'établissement	Perspectives : objectifs et échéancier
2.1	<p>Le projet éducatif prend en compte les aspirations des familles. Son évolution associe parents et professionnels.</p>	<p>L'accueil de loisirs est un lieu ouvert, il associe les familles à la réflexion sur les besoins d'accueil. Il prend en compte les besoins du territoire et contribue à une cohérence territoriale</p> <p>Le projet pédagogique s'inscrit dans le prolongement du projet éducatif et est explicité aux familles.</p> <p>Une attention particulière est portée à l'accueil des familles en valorisant les notions d'accueil à caractère éducatif et non de garderie.</p>	<p>Etablir un diagnostic Mettre en place des groupes de travail, groupes de paroles, réaliser des enquêtes qualitatives auprès des familles avec rendu Associer les familles aux réflexions conduites au sein de l'accueil de loisirs (alimentation : mise en place du bio, activités, etc.) Tendre vers un projet éducatif territorial</p> <p>Réactualiser le projet éducatif sans remettre en cause la viabilité et l'autonomie des équipes, en restant en cohérence avec le territoire</p>		

2.2	<p>L'accueil de loisirs associe les parents à la vie du centre que ce soit dans les instances dirigeantes, consultatives ou au quotidien.</p>	<p>Les parents peuvent participer à l'animation et à la vie de l'établissement. Chaque parent doit pouvoir sur la base du volontariat s'investir selon ses aptitudes, intérêts et disponibilités.</p> <p>Le lieu d'accueil facilite la participation des parents dans les instances de décision, de réflexion et de gestion où ils sont garants de la qualité de l'accueil</p>	<p>Les parents sont incités à participer à la vie de l'établissement et aux instances consultatives et/ou délibératives : commission de parents, conseil d'administration, (...)</p> <p>Mise en place d'animations associant les parents en veillant à « ne pas transformer l'accueil en boîte à activités » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - des temps conviviaux avec les parents créant du lien social, des temps festifs ; - activités avec les enfants ; - coups de main. 		
2.3	<p>Il veille à garder une écoute attentive des familles. Il organise une retransmission du vécu de l'enfant et accompagne s'il y a lieu les familles dans leur fonction parentale.</p>	<p>L'accueil de loisirs, en particulier les professionnels, encouragent les échanges, la solidarité entre parents.</p> <p>Le directeur veille à s'approprier les ressources locales pour orienter s'il y a lieu les parents vers d'autres professionnels.</p>	<p>Organisation d'événements : point de rencontres, moments conviviaux, soirées jeux, ...</p> <p>Mise en œuvre d'actions de soutien : groupe de paroles, conférences, etc.</p> <p>Des temps d'échanges, un lieu permettant l'organisation d'entretiens confidentiels et individuels avec les familles est organisé.</p> <p>Le directeur explicite, organise et structure un circuit interne de communication (une personne référente connaît les ressources) pour orienter les familles vers d'autres professionnels : CAMSP, CMP, PMI, centre médico-social, etc.</p>		

ROLE DES PROFESSIONNELS

Axe 3	Objectifs	Développement	Mise en relief	Etat des lieux dans l'établissement	Perspectives : objectifs et échéancier
3.1	<p>L'accueil de loisirs prévoit des perspectives d'enrichissement des professionnels notamment par la formation continue et le travail d'équipe.</p>	<p>Il assure des temps d'échanges au sein des équipes à la fois pour garantir une bonne préparation des périodes d'accueil et pour permettre l'assimilation et la compréhension du projet éducatif et pédagogique notamment par les vacataires.</p>	<p>Soutien aux professionnels par la construction d'outils de communication, favoriser la mise en œuvre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> tutorat interne et/ou externe, valorisation des acquis de l'expérience, plans de formation, tenue régulière de réunions d'équipe. soutien à la professionnalisation, analyse de la pratique professionnelle Création d'un guide d'accueil pour les vacataires 		
3.2	<p>«...Il participe à la mise en réseau des structures... »</p>	<p>Participer à un ou plusieurs réseaux pour un établissement, c'est d'abord éviter l'isolement, élargir la vision, prendre du recul, mettre en commun. C'est ensuite partager, gagner du temps, coopérer, mutualiser des expériences ou des outils.</p>	<p>Participation aux initiatives des différents réseaux associatifs (MJC, Centres sociaux, Association Familles Rurales, Fédération des Oeuvres Laïques, ...)</p> <p>Contribution aux sous-commissions émanant de la CDAJE...</p> <p>Participation aux réseaux territoriaux (Collectif des directeurs d'accueils de loisirs d'Ardèche Méridionale, réseau lecture, réseau d'échanges européen, etc.)</p>		

CITOYENNETE ET ACCUEIL DES DIFFERENCES

Axe 4	Objectifs	Développement	Mise en relief	Etat des lieux dans l'établissement	Perspectives : objectifs et échéancier
4.1	L'accueil de loisirs est un lieu vecteur d'intégration sociale, ouvert à tous quelle que soit la situation sociale des familles et permet une sensibilisation de l'enfant à la découverte de nouvelles cultures.	La structure privilégie la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques, etc.	Mise en place d'actions favorisant la découverte de cultures différentes et l'accueil de la diversité ; en lien avec une réflexion d'équipe, exemples : <ul style="list-style-type: none"> - temps de conte avec un parent - Goûter - découverte de spécialités d'autres pays ; - médiation par des professionnels sur les différences, le respect d'autrui, la tolérance, la solidarité, etc. 		
4.2	Il s'engage dans une démarche favorisant l'accueil de l'enfant présentant un handicap.	L'établissement crée les conditions d'un accueil adapté en lien avec les familles et les acteurs institutionnels du handicap en s'appuyant sur la réflexion et l'engagement de l'équipe. Les professionnels s'inscrivent dans une démarche favorisant la prise en compte du handicap notamment par la formation, la mise en réseau, ...	Mise en place du Projet d'Accueil Individualisé Les locaux doivent dans la mesure du possible être accessibles aux enfants porteurs de handicap Les professionnels peuvent orienter les parents vers des structures intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des enfants présentant un handicap		

TERRITOIRE ET RESEAU

Axe 4	Objectifs	Développement	Mise en relief	Etat des lieux dans l'établissement	Perspectives
5°.1	L'accueil de loisirs s'inscrit dans son environnement social, institutionnel, ... en créant du lien avec les acteurs locaux de son territoire	La structure travaille avec les partenaires du territoire (territoire correspondant à celui du CEJ, de la communauté de communes)	Sortir du lieu d'accueil, et établir des liens à la portée et dans l'intérêt de l'enfant, avec les acteurs du territoire : associations, artisans, enfance (école, centre de loisirs, bibliothèque, clubs sportifs, etc.).		
5°.2	La réponse aux besoins des familles est liée à la spécificité de son territoire (service de transport, ...).	L'accueil de loisirs participe à la dynamique territoriale locale	Participer à la démarche de projet éducatif territorial et/ ou l'impulser auprès des élus locaux.		